

AAP PAEC 2025 – Normandie - Annexe 5 - Critères de sélection des PAEC

critères de sélection et de priorisation		réponses	Nombre de points
1 - Continuité de l'action	1- 1 Le périmètre du PAEC était couvert par un ou plusieurs PAEC entre 2015 et 2022 ou en 2023-2024	oui	
		non	
2 - L'approche globale du territoire, mettant en synergie les démarches locales et s'appuyant sur le partenariat	2 – 1 Prise en compte des premiers éléments de bilan des campagnes précédentes	Oui	
		non	
2 - L'approche globale du territoire, mettant en synergie les démarches locales et s'appuyant sur le partenariat	2- 2 Présentation et prise en compte (notamment dans la note d'opportunité) des autres démarches locales et projets territoriaux existants sur le territoire et/ou les territoires voisins (y compris les autres PAEC)	Oui	
		non	
2- L'approche globale du territoire, mettant en synergie les démarches locales et s'appuyant sur le partenariat	2- 3 Proposition d'un PAEC en partenariat avec d'autres opérateurs pour une approche globale d'un territoire donné	Oui	
		non	
3 - Le partenariat et la co-animation en cas de chevauchement de territoires	3- 1 Organisation d'un partenariat formalisé (convention) et d'une animation unique et coordonnée en cas de chevauchement de PAEC/ modalités clairement présentées	Partenariat formalisé	
		Partenariat prévu ou en cours d'élaboration	
		Absence de partenariats	
4 - La prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec le périmètre proposé et les projets environnementaux déjà existants	4- 1 Enjeu biodiversité	Natura 2000	
		Compétence animateur Natura 2000	
		Parcs naturels régional	
		Compétence animateur Parcs naturels régional	
4 - La prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec le périmètre proposé et les projets environnementaux déjà existants	4 – 2 Enjeu eau	AAC	
		Compétence animateur AAC eau potable	
		Autres zones	
		Compétence animateur AAC eau potable pour autres zones	
4 - La prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec le périmètre proposé et les projets environnementaux déjà existants	4 – 3 Cohérence et pertinence environnementale des MAEC mobilisées avec le périmètre proposé	oui	
		partiellement	
		non	
4 - La prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec le périmètre proposé et les projets environnementaux déjà existants	4 – 4 Cohérence et pertinence du périmètre proposé avec les enjeux environnementaux	Oui avec une cartographie claire et conforme au format SIG demandé	
		partiellement	
		non	
4 - La prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec le périmètre proposé et les projets environnementaux déjà existants	4 – 5 Cohérence et articulation du périmètre retenu et de la stratégie proposée dans le PAEC avec le périmètre et la stratégie des autres projets territoriaux sur le territoire et/ou les territoires voisins (ex : redéfinition des territoires proposés, articulations des mesures...)	oui	
		partiellement	
		non	
5 - L'adéquation des opérations proposées et de leur niveau d'exigence avec le diagnostic de territoire	5 - 1Présence d'un diagnostic précis, récent, argumenté et avec des enjeux clairement identifiés	oui	
		Diagnostic incomplet ou données trop anciennes	
		Aucun diagnostic ou enjeux environnementaux non clairement identifiés	
5 - L'adéquation des opérations proposées et de leur niveau d'exigence avec le diagnostic de territoire	5 – 2 Cohérence et pertinence de la stratégie proposée avec le diagnostic de territoire permettant de faire facilement le lien entre le territoire, les mesures proposées et les enjeux environnementaux visés	Très pertinent	
		À compléter	
		Pas du tout	
5 - L'adéquation des opérations proposées et de leur niveau d'exigence avec le diagnostic de territoire	5 – 3 Cohérence et pertinence entre MAEC mobilisés et actions complémentaires prévues au regard du diagnostic du territoire	Très pertinent	
		À compléter	
		Pas du tout	

AAP PAEC 2025 – Normandie - Annexe 5 - Critères de sélection des PAEC

6 - Le respect des règles du dispositif	6 – 1 Respect des critères régionaux	oui	
		non	
6 - Le respect des règles du dispositif	6 – 2 Respect des cahiers des charges, règles de rémunération et de cumul	oui	
		non	
7 - La cohérence des moyens humains et matériels mobilisés pour le pilotage du PAEC et pour l'animation proposée	Présentation claire et cohérence des moyens mobilisés pour la mise en œuvre, le suivi et l'animation du PAEC, ainsi que l'accompagnement des contractants	Moyens clairement présentés et cohérents	
		A revoir	
		Moyens insuffisants	